

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 ; six mois, 14 ; un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et Co, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 5 Novembre 1867

### BULLETIN.

Les Chambres françaises discutent toujours cette question : La France devait-elle faire exécuter un traité qu'elle avait signé ? Sans nous appesantir sur ce signe des temps, disons qu'après le magnifique discours de M Jules Favre, M. Chesnelong a pris la parole pour réfuter le député de la gauche.

M. Chesnelong n'est pas académicien ; il n'a pas la parole passionnée, la diction littéraire de M. Jules Favre, et pourtant, son discours a produit sur la Chambre une impression plus marquée. Après lui, MM. Jules Simon et Guérout sont venus dresser le réquisitoire de la Papauté. M. Guérout n'est pas un brillant orateur. Son discours n'a été qu'un tissu de lieux-communs fort usés déjà par l'abus qu'en ont fait l'Opinion nationale, le Siècle et les autres... Quant à M. Jules Simon, on connaît ses singulières théories sur la liberté de conscience ; il n'a pas manqué d'en faire une nouvelle démonstration, très froidement accueillie par ses auditeurs.

MM. de La Tour et de Benoist ont parlé avec une grande énergie pour le maintien du pouvoir temporel.

La discussion a continué hier ; M. de Moustier a répondu à M. Jules Favre ; M. Thiers a pris ensuite la parole. On croit que le vote de la Chambre pourra avoir lieu aujourd'hui jeudi.

Pour compléter nos nouvelles parlementaires, nous empruntons au Figaro les quelques lignes suivantes :

« La loi militaire — du moins dans sa nouvelle rédaction — n'a aucune chance d'être votée par le Corps législatif. Quelques gens prévoyants commencent à croire que la loi sur la presse pourrait bien n'être pas accueillie favorablement par le susdit Corps législatif. Quant à la loi sur le droit de réunion, il semble que nos législateurs n'y pensent plus.

« Est-ce avec des immortelles qu'il nous faudra fêter l'anniversaire du 19 janvier ? »

« Il a fallu deux sessions pour que la

Chambre se décidât à supprimer la contrainte par corps — suppression qui ne créait aucune difficulté électorale aux députés ; — les lois sur la presse et sur le droit de réunion en créèrent ; ne serait-ce donc pas une grande habileté de se faire dissoudre sur le refus de la loi militaire ? »

Les nouvelles d'Italie sont toujours fort inquiétantes. On s'attend d'un jour à l'autre à un mouvement révolutionnaire dans la Sicile et dans l'ancien royaume de Naples. A Florence, on aurait découvert un comité mazzinien ; des arrestations importantes ont été opérées. On parle également de saisies d'armes. Et voici une dépêche que nous trouvons dans les journaux anglais :

« Florence, 2 décembre.  
« La dernière arrestation de 12 conspirateurs mazziniens, a conduit à la découverte d'un complot pour une insurrection générale, ayant pour objet le renversement de la monarchie. Des comités avaient été formés dans toutes les villes italiennes, et une active propagande était faite dans l'armée et parmi les travailleurs. »

Du reste, le gouvernement italien — comme tous les gouvernements qui se perdent — voit des conspirations partout. Une perquisition a été faite dans le couvent des Chartreux à Florence ; elle a duré trente-six heures. Plusieurs religieux ont été arrêtés. Il ne s'agissait rien moins que de la découverte d'une société secrète affiliée à la Grande Chartreuse de France ! La police florentine est décidément très-ingénieuse !

On mande de Rome que les troupes françaises sont concentrées à Civita-Vecchia et dans les environs.

D'après le Journal de Paris, le gouvernement pontifical, outre les dépôts d'armes qu'il a saisis dans plusieurs maisons de Rome, aurait mis la main sur des pièces importantes qui établiraient la connivence du cabinet de Florence avec les auteurs des tentatives d'insurrection qui ont eu lieu à Rome. Le cardinal Antonelli préparerait à ce sujet une Note diploma-

matique dans laquelle il prouverait que, même après Mentana, le gouvernement italien n'a pas cessé d'être en relation avec les agents garibaldiens et de préparer une insurrection à Rome.

A Naples, on a placardé des écrits en faveur du rétablissement de François II.

La session du congrès des Etats-Unis a été ouverte par un message du président Johnson. Ce document, dont le télégraphe nous transmet la substance, laisse à l'écart les questions extérieures ; il n'y est rien dit, par exemple, des affaires du Mexique. Quant au débat relatif à la réconciliation des Etats du Nord avec ceux du Sud, le message s'exprime en ces termes :

« L'espoir d'une restauration facile de la Constitution par la législature du congrès a été déçu. L'union n'existe plus comme l'entendaient nos pères. Le président espère que tous les partis se mettront finalement d'accord pour une solution en harmonie avec les intérêts du pays et de la Constitution. Le président demande instamment que le congrès abolisse l'acte qui place les Etats du Sud sous la domination militaire qui, si elle continue, augmentera les impôts et peut finalement amener une banqueroute nationale. Une armée permanente et plus de 200 millions de dollars par an, seraient probablement nécessaires pour maintenir la suprématie des nègres. »

M. Johnson expose que la situation financière va s'améliorer aux Etats-Unis; les dépenses annuelles de la guerre sont réduites à 77 millions de dollars.

Il faut s'attendre à d'orageux débats au sein des Chambres américaines. Peut-être sera-t-il présenté une motion de mise en accusation contre le président.

Des lettres de Londres ne croient pas impossible que l'Angleterre invite bientôt la France à une conférence sur la question d'Orient, attendu que les relations entre la Serbie et la Turquie sont très tendues, que la situation de la Crète est toujours précaire, que la Roumanie est un dan-

gereux élément, et que la Russie semble gagner chaque jour plus d'influence.

On parle de la mise en état de siège de l'Irlande.

Les nouvelles de la conférence sont toujours interrompues. . . . J. ROUBOUX.

### LE PROJET DE LOI SUR L'ARMÉE.

De nouveaux amendements au projet de la loi militaire ont été présentés au Corps législatif :

Par MM. le baron de Veauce, Louvet, Buffet, le marquis de Talhouet, West, Chevandier de Valdrôme :

Art. 30. La durée du service pour les jeunes soldats faisant partie du contingent, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> portion est de cinq ans, à l'expiration desquels ils passent dans la réserve, où ils restent trois ans.

La durée du service compte du 1<sup>er</sup> juillet de l'année du tirage au sort. Les militaires de la réserve ne peuvent être rappelés à l'activité qu'en temps de guerre par décret de l'empereur, après épuisement complet des classes précédentes et par classe, en commençant par la moins ancienne.

Ils peuvent se marier sans autorisation après l'expiration de leur première année de réserve. Cette faculté est suspendue par l'effet du décret de rappel à l'activité.

Les hommes mariés, de la réserve restent soumis à toutes les obligations du service militaire.

Art. 33. Mettre 8 ans au lieu de 9.

Par MM. des Rotours, le baron de Reinach, Aimé Gros, Goerg, Couloux.

Ajouter à l'article 1<sup>er</sup> un paragraphe ainsi conçu :

« Les individus nés en France de parents étrangers et ayant leur résidence seront soumis à la loi du recrutement dans l'année qui suivra leur majorité.

« Ceux d'entre eux qui voudront conserver leur qualité d'étrangers en feront la déclaration et seront admis dans la légion étrangère. »

Par M. le général Dautheville : Au paragraphe 2<sup>e</sup> de l'article 19 de la

loi du 21 mars 1832, article compris dans l'article 2 du dernier projet de gouvernement, mettre :

« Etre âgé de vingt à vingt-huit ans, au lieu de vingt à trente ans au plus ;

« Etre âgé de vingt à trente-trois ans, s'il a été militaire, au lieu de vingt à trente-cinq ans ;

« Etre âgé de dix-huit à vingt-huit ans, s'il est frère du remplacé, au lieu de dix-huit à trente ans. »

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 3 décembre.

Le discours prononcé par M. Jules Favre a rempli toute la séance d'hier au Corps législatif ; il a été ce que l'on attendait : un magnifique monument d'éloquence politique, une critique très vive et souvent passionnée des actes du gouvernement. La question romaine était le thème principal de l'orateur, mais il n'a pas manqué de toucher en passant à toutes celles qui de loin ou de près pouvaient avoir un rapport avec son sujet. La chambre a comme toujours manifesté à plusieurs reprises son appréciation par des murmures et même des protestations, tandis que les députés placés autour de l'orateur appuyaient énergiquement sa parole. On a remarqué encore la foudre des trois interrupteurs : M. Granier de Cassagnac qui serait malade s'il n'interrompait pas M. Jules Favre, le marquis de Piré et M. Glais-Bizoin que le président ne peut parvenir à faire taire. Ces honorables députés ne comprennent-ils pas à la fin qu'ils jouent à la chambre le rôle de la mouche du coche ?

Naturellement, le discours de M. Jules Favre est et sera attaqué par les uns, défendu par les autres, car s'il compte de nombreux amis, il a des adversaires qui mettent autant de passion à le dénigrer que les autres à le combler d'éloges. Aujourd'hui, il y a eu un incident à propos du procès-verbal, provoqué par M. de Piré et M. Chesnelong a pris la parole.

Il y a au journal la France un rédacteur qui est des plus drôles ; il se nomme Garcin ; il a la manie d'adresser des lettres aux puissants. Aujourd'hui, la France publie en gros caractères une lettre : A Monsieur Jules Favre : c'est tout simplement un article contre les opinions de l'orateur de l'opposition. D'aucuns prétendent que M. Garcin n'est autre que M. de Guéronnière, qui, en qualité de sé-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 6 DÉCEMBRE 1867.

— 12 —

## LA CHASSE AU RUBAN

CHAPITRE IX.

UN ARTICLE DU MONITEUR.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 4 décembre).

Georges avait ouvert la fenêtre. « Reculez-vous un peu, cher enfant, dit la baronne de Mornay à Georges, l'air, en vous frappant, peut vous redonner cette vilaine fièvre. »

Mais à la maison d'en face une fenêtre aussi venait de s'ouvrir ; Georges n'avait plus de regards, de pensées, que pour celle qui s'y montrait ; pendant quelques instants même il oublia la baronne, pour ne plus vivre que dans sa tendre contemplation.

Louise était plus charmante que jamais, on lisait sur ses traits qu'une joyeuse sur-

prise venait remplacer une récente tristesse.

Montbrun devina le mensonge de Dubois.

Mais le sourire qui se jouait sur les lèvres roses de la jeune fille avait fui déjà ; sa mobile physionomie reflétait maintenant les craintes de son cœur ; le pâleur de Georges lui révélait les souffrances de la nuit.

« Comme elle l'aime ! » se dit la baronne. Elle n'avait eu besoin que d'un regard pour deviner cet amour que Georges ignorait encore.

« Il a raison, murmurait-elle, c'est un bijou ; ces lèvres, ces yeux ne savent point tromper, tout son cœur se lit sur son frais visage. Mais ce n'est point une fille du peuple, je n'en veux pour preuve que la finesse de ses traits, la blancheur délicate de ses mains effilées. Oui, il y a là évidemment quelque mystère. »

Pendant que la baronne se livrait en elle-même à ses impressions, les deux jeunes gens poursuivaient leur silencieuse entrevue.

Georges suivait d'un regard ardent chacun des mouvements de Louise ; perdu dans ses rêveries extatiques, il ne sentait pas la fraîcheur dangereuse du soir, qui déjà pénétrait jusqu'à lui.

Chaque fleur avait été lentement visitée, arrosée ; la vision allait s'enfuir jusqu'au

lendemain ; Montbrun la vit irradier, de ses doigts mignons, une feuille de rose qui, abandonnée à l'espace, fut prise par le vent. Georges suivait avidement des yeux chaque mouvement du message parfumé : il monta d'abord, soulevé par la brise, puis, un courant contraire le saisissant alors, il vint en tourbillonnant à la hauteur de la fenêtre de Georges. Celui-ci s'était élançé, il se penchait d'une effrayante manière, au risque de tomber et de s'écraser la tête sur les javés de la rue.

Un cri, qui partait d'en face, était venu frapper son oreille ; mais il avait saisi la feuille de rose, qu'il portait maintenant à ses lèvres.

Les femmes aimeront toujours, malgré tout, les émotions que leur causent ces amoureuses et folles imprudences : un sourire se jouant sur un visage où renaisaient les couleurs, vint doubler le prix de sa conquête, puis la vision s'effaça.

Montbrun, qui venait de fermer la fenêtre, se retourna vers la bronne : « Eh bien, vous avais-je troyé ? »

« Il me faut vous voler votre mot : c'est un ange !... Je n'ai jamais vu plus de grâce unie à autant de simplicité. Je suivais tous ses mouvements, l'espérant sans qu'elle pût s'en douter, cherchant à deviner l'étude sous l'apparence si naturel ; mais non, tout est vrai ; c'est regard, ce

sourire, tous ces gestes harmonieux n'ont point appris à mentir. »

« Combien ces éloges dans votre bouche sont doux à mon cœur ! »

« Ce ne sont point des éloges, mais l'expression sincère de mes impressions. Quel orage inconnu a pu briser autour d'elle tous les liens aimés ? Une mère a dû veiller sur son enfance, l'a-t-elle donc déjà perdue ? »

« Je vous l'ai dit, chère madame, je ne sais rien, mais j'espère et je crois. »

La baronne, qui lisait sur le visage de Montbrun la fatigue vainement combattue, abrégés sa visite.

« Pas d'imprudences, lui dit-elle en partant, gardez la chambre, et quand vous serez mieux, venez me parler d'elle, je l'aime comme j'aimais ma pauvre fille ! La nuit fut agitée, sans sommeil, la fièvre était revenue.

A huit heures, il sonna Dubois : « Mon journal ! lui demanda-t-il d'une voix impatiente, quoique très-abattue. »

« Je ne sais s'il est arrivé, monsieur Georges. »

« Va voir, et reviens vite. »

« Laissez-moi faire du feu, vous tremblez. La fièvre sans doute vous a repris. »

« Après, après, mais va donc ! »

Dubois descendit, remonta bientôt, tenant le Moniteur, qu'il tendit à son maître.

Georges brisa rapidement la bande et courut aux faits divers.

« Espérait-il donc y voir, imprimée, l'aventure de l'avant-veille ? »

Les mots : pont, noyé, sauveur, lui sautent aux yeux tout d'abord ; il se calme enfin, et lit à haute voix ce qui suit : « Samedi soir, le nommé P. B..., se voyant poursuivi par un agent de police, s'est jeté dans la Seine, espérant ainsi lui échapper plus facilement. Un passant, croyant à un suicide, s'est élançé aussitôt à son secours. Quand, guidé par des renseignements, l'agent de police est arrivé à l'endroit où ils avaient abordé, l'un et l'autre avaient disparu. »

« P. B... est un échappé du bain sur lequel on n'a pu encore mettre la main ; le trait de courage du généreux inconnu ne pouvait plus mal s'adresser : il s'est égaré sur un être dangereux qui va sans doute encore faire de nouvelles victimes. »

Montbrun s'arrête stupéfait, pétrifié ; le journal lui tombe des mains.

« Quel jour sommes-nous aujourd'hui, Dubois ? »

« Lundi, monsieur Georges, répondit le vieux serviteur, qui s'était saisi doucement du bras que Montbrun avait laissé glisser le long du lit, et comptait avec effroi les battements d'un pouls précipité. — Lundi... c'était donc bien samedi avant hier... mais alors ! oh ! non, c'est